



CONSEIL MUNICIPAL 2 mai 2016

Délibérations

L'an deux mille seize le 02 mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Luc Alibert, Maire.

Présents : MM. MMES, ALBOUI Alain, ALIBERT Jean-Luc, BAUDOING Vanessa, CIORNEI Ion, DELORME Michelle, DELPAS Corinne, DIDIER Robert, GAYRAUD Cristelle, HANNELAIS Virginie MOREAU Janick, PRADELLES Florent, RIVES Jean-Marc, SALVAT-PAGES Eliane, SOULIE Jean Christophe, VETTORETTO Serge.

Pouvoir : Mme GAU Laure donne pouvoir à Mme GAYRAUD Cristelle, Mme CAVAILLES Alexa donne pouvoir à Mme HANNELAIS Virginie.

Date de convocation : 21 avril 2016.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme DELORME Michelle est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération - Validation du compte rendu la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2016 est validé à l'unanimité.

Délibération 2016 - 33 - Portant avis sur le projet de dossier d'enquête publique pour la liaison autoroutière Castres Toulouse

Vu le courrier des Mrs Pascal Mailhos, Préfet de Région et Mr Thierry Gentilhomme, Préfet du Tarn, en date du 25 février 2016 ayant pour objet la consultation administrative des collectivités préalable à la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de liaison autoroutière Castres Toulouse valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme,

Considérant que ce projet fera l'objet d'une enquête publique unique comportant deux opérations sous maîtrise d'ouvrage séparées :

- La section entre Gragnague et Verfeil qui concerne l'élargissement à 2*2 voies de l'autoroute A680 sous concession ASF ; ASF est maître d'ouvrage de cette opération ;
- La section Verfeil Castres qui concerne la création d'une autoroute en tracé neuf, réempruntant les déviations de Soual et de Puylaurens et qui doit faire l'objet d'un appel d'offres de concession ; l'Etat étant maître d'ouvrage de cette opération ;

Considérant que préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le projet de dossier d'enquête fait l'objet d'une consultation des services de l'Etat ainsi que des collectivités et organismes concernés,

Vu qu'il est demandé à la commune de Soual d'apporter un avis sur le projet d'enquête publique avant le 06 mai,

Vu le souhait des élus de la municipalité de positionner la commune comme un acteur favorable au projet autoroutier tout en émettant des observations impactant directement les flux de véhicules et les circulations,

Le Conseil Municipal réunit ce jour apporte son avis par délibération sur le projet et met en exergue certains éléments jugés prioritaires :

- les études menées par la DREAL mettent en avant, en phase d'exploitation de la future autoroute, une augmentation nette du trafic de véhicules dans Soual (D621 / D926). Cette augmentation, issue de la localisation de l'échangeur de Soual, entraîne un afflux conséquent de véhicules depuis la D621.

Le Conseil Municipal souhaite que cet impact, clairement identifié, soit pris en compte dans le cadre des aménagements induits par le projet autoroutier.

Le Conseil Municipal réuni ce jour demande donc l'inscription de la création d'une voie de substitution entre la D621 et le futur échangeur de Soual.

- la Traverse de Soual sur l'axe D926 - Grand rue - Route de Castres est interdite aux poids lourds. Néanmoins, ces poids lourds traversent Soual sur les routes D926 - Avenue de Toulouse.

Par ailleurs, les poids lourds venant de l'autoroute A61 via Castelnaudary et Revel, rejoignent l'actuelle N126 par la commune de Blan.

Le Conseil Municipal réuni ce jour demande donc que dans le cadre du projet autoroutier une voie de substitution permette le contournement des bourgs de Soual et de Blan.

Le Conseil Municipal réunit ce jour désigne six représentants pour travailler sur ce projet autoroutier au niveau de la commune de Soual: Mme Corinne Delpas et Mrs Florent Pradelles, Ion Ciornei, Serge Vettoreto, Robert Didier et Jean Marc Rives.

Le Conseil Municipal réuni ce jour apporte un avis favorable au projet d'enquête publique et demande que les aspects jugés prioritaires mentionnés ci-dessus soient pris en considération.

Délibération 2016 - 34 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans la cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour les travaux sur la toiture de l'école de Soual

Considérant le souhait de la municipalité d'engager des travaux sur la toiture de l'école de Soual pour apporter plus de sécurité et s'engager dans une démarche d'économies d'énergies,

Vu que ces travaux s'opèreront par:

- le démontage et l'évacuation de la toiture en plaques en éverite et désamiantage
- une isolation adaptée par laine de verre
- la fourniture de la pose de la couverture en bac acier
- la création d'un lanterneau d'accès à la toiture

Considérant que ces travaux sont indispensables au bon fonctionnement de l'école et que l'entreprise mandatée est choisie suite à une procédure de consultation adaptée,

Vu le coût prévisionnel de 60 000€ TTC et 50 000€ HT,

Le Conseil Municipal valide une demande de subvention auprès de l'Etat dans la cadre du FSIPL à hauteur de 80% du montant hors taxe, soit 40 000€.

Délibération 2016 - 35 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans la cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour les travaux de reconstruction d'un bâtiment au stade de Soual

Considérant le souhait de la municipalité d'engager des travaux au stade de Soual sur l'actuel Club house de l'équipe de rugby de Sor Agout XV,

Considérant que ces travaux doivent permettre d'apporter une mise aux normes de l'installation sur les aspects électriques, isolation et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,

Vu que ces travaux pourraient s'opérer par:

- la destruction, l'évacuation et le traitement des matériaux de l'actuel bâtiment
- la création d'une structure nouvelle respectant les normes en vigueur en termes d'électricité, isolation et accessibilité

Considérant que ces travaux sont indispensables et que l'entreprise mandatée sera choisie suite à une procédure de consultation adaptée,

Vu le coût prévisionnel de 40 000€ HT pour la destruction, l'évacuation et le traitement des matériaux de l'actuel bâtiment, plus 108 899.89€ HT pour la construction nouvelle,

Le Conseil Municipal valide une demande de subvention auprès de l'Etat dans la cadre du FSIPL à hauteur de 80% du montant hors taxe (148 899.89€), soit 119 119€.

Délibération 2016 - 36 - Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SDET en date du 11 avril portant modification des statuts dont le projet figure en annexe.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour ne prononcer sur les modifications envisagées,

Considérant que ces modifications portent sur les points 4.2.4 Eclairage Public, 7.1 Commissions et sur la liste des membres suite à la fusion de communes,

Le Conseil Municipal réunit ce jour se prononce favorablement sur les modifications envisagées.

Le 09 mai 2016

Jean Marc Albert, Maire de Soual

